

L'an deux mil dix-neuf, le **six février**, le conseil communautaire s'est réuni sur convocation adressée le 31 janvier 2019, à la **Mairie de Fontaine-Française**, sous la présidence de **Monsieur Didier LENOIR**, avec l'ordre du jour ci-après :

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du 29 novembre 2018**
2. **Présentation du Syndicat Mixte des Ordures Ménagères d'Is sur Tille (SMOM)**
3. **Bilan de la saison touristique 2018**
4. **Avis concernant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**
5. **Contrat CAP 100% Côte d'Or**
6. **Débat d'orientation budgétaire**
7. **SITNA : Adoption des statuts et désignation d'un délégué**
8. **Carte des emplois : Création de 2 postes**
9. **Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise avec le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté**
10. **Création de 2 budgets annexes**
11. **Information sur la Commune d'Orain**
12. **Information sur la trésorerie**
13. **Questions diverses**

**Étaient présents :** Georges APERT - Pierre-Alain BAROT - Bruno BETHENOD - Michel de BROISSIA - Roland CHAPUIS - Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET - Martine DESCHAMPS - Emmanuel DONICHAK - Yoann DUMONT - Nathalie GAVOILLE - Valérie GUELAUD - Guy HOUEMENT - Denis JACQUOT - André JOURDHEUIL - René KREMER - Isabelle LAJOUX - Henri LECHENET - Didier LENOIR - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Cécile MOUREAUX - Jean-Pierre PATEY - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Vincent QUERU - Isabelle QUIROT - Roger RAILLARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Valérie SAUVAGEOT-LAPIERRE - Laurent SOUHAIT - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO - Guy VINCENT-VIRY.

**Étaient excusés :** Marc BOEGLIN - Laurent BOISSEROLLES - Alain BOVE - Véronique BREDILLET - Christophe CADET - Aimé CHEVEAU - Françoise CLEMENT - Michel GREY - David JEANSON - Jean-Claude MARCAIRE - Valérie NIVOIS.

**Étaient absents :** Michel BORDERELLE - Nathalie CAYOT - Patrick MOREAU.

**Ont donné pouvoir :** Marc BOEGLIN pouvoir à Vincent QUERU - Laurent BOISSEROLLES pouvoir à Henri LECHENET - Alain BOVE pouvoir à Roland CHAPUIS - Véronique BREDILLET pouvoir à Marie-Claude ROUGEOT - Christophe CADET pour à Nicolas URBANO - David JEANSON pouvoir à Virginie MEUNIER -

**Suppléants présents :** Jérôme BLAY (suppléant de Michel GREY) - Jean-François HOPE (suppléant de Jean-Claude MARCAIRE) - Roland MAIRE (suppléant d'Aimé CHEVEAU) - Christophe NIVOIS (suppléant de Valérie NIVOIS) - Robert ROBLOT (suppléant de Françoise CLEMENT).

**Secrétaire de séance :** Pierre-Alain BAROT.

Le Président accueille l'assemblée et soumet l'ordre du jour.

Il fait ensuite un point d'actualités :

**Compétence eau et assainissement :**

- Compétence obligatoire pour les Communautés de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- Suite à la publication de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 et de la circulaire d'application du 28 août, possibilité de reporter la date du transfert obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- Les Communes devaient délibérer pour s'opposer au transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020 - minorité de blocage = 25% des communes membres représentant 20% de la population intercommunale,
- Suite aux délibérations prises, **le transfert de cette compétence est reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

**Transfert de la compétence Maison de Service au Public et approbation des statuts :**

La majorité qualifiée des communes ayant délibéré favorablement, la compétence Maison de Service au Public est transférée à la Communauté de communes et les statuts de l'EPCI sont adoptés.

**Carte scolaire**

Suite à une réunion de travail avec l'Inspecteur de l'Education Nationale, seule la situation de Fontaine-Française pose question, l'ouverture provisoire du poste à la rentrée dernière reste en suspens pour la rentrée prochaine. Il n'est pas envisagé d'ouvrir une nouvelle classe à Beire le Châtel.

### **Bureaux décentralisés :**

Le premier bureau décentralisé a eu lieu le mercredi 5 décembre à Beire le Châtel. Il a permis de travailler autour des thématiques: petite-enfance, scolaire et accueil périscolaire.

### **Déchets ménagers**

Le Président rappelle aux communes qu'elles doivent retourner rapidement les listes des redevables pour l'établissement de la facturation.

## **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 29 novembre 2018**

Le Président soumet le compte-rendu du 29 novembre 2018 qui est adopté à l'unanimité.

## **2. Présentation du Syndicat Mixte des Ordures Ménagères d'Is sur Tille (SMOM)**

Florian PAQUET, Président et Béranger VALLAT, Directeur présentent l'organisation et le fonctionnement du SMOM d'Is sur Tille.

M. PAQUET précise que la communication sera renforcée dans les prochains mois avec l'élaboration de nouveaux supports suite au recrutement d'une chargée de communication (qui exerçait auparavant ses missions au syndicat mixte de Pontailler et Mirebeau).

M. DE BROISSIA demande s'il existe des disparités sur les volumes produits selon les communes.

B. VALLAT indique que les volumes sont globalement les mêmes, les principales disparités sont entre les milieux ruraux et urbains.

R. RAILLARD souligne la qualité du service rendu par le SMOM et fait part des craintes sur l'éventuelle mise en place du service à la pesée.

F. PAQUET précise que cela n'est pas à l'ordre du jour.

E. DONICHAK demande si l'organisation des tournées est figée.

B. VALLAT indique qu'elles peuvent évoluer à la marge selon les cas d'espèce.

R. KREMER souhaite que les maires disposent d'un numéro de téléphone pour joindre les services du SMOM en cas d'urgence.

V. QUERU indique que les nouveaux horaires d'ouverture de la déchèterie de Belleneuve sont trop restreints, notamment avec la fermeture le samedi matin et que cela risque d'engendrer des dépôts sauvages avec l'augmentation des déchets verts au printemps.

F. PAQUET précise que ce n'est pas possible d'ouvrir toutes les déchèteries le samedi, notamment pour des raisons de personnel et d'évacuation des bennes. Il souligne que les déchèteries de Mirebeau et Belleneuve sont ouvertes en alternance le samedi.

E. DONICHAK demande s'il est possible d'avoir accès à la déchèterie de St Julien.

F. PAQUET précise que cette possibilité est à l'étude.

N. GAVOILLE demande si des animations sur le tri sont prévues.

F. PAQUET confirme qu'il s'agit d'une des missions de la chargée de communication.

## **3. Bilan de la saison touristique 2018**

H. LECHENET présente le bilan de la saison touristique 2018.

La saison 2018 a été marquée par la Coupe du Monde et la canicule qui ont impacté à la baisse la fréquentation des points touristiques du territoire et ont entraîné un décalage de la saison touristique vers Septembre.

L'office de Tourisme a été présent sur 7 manifestations du territoire avec une augmentation des demandes enregistrées dans ce cadre par rapport à la saison 2017.

Concernant l'accueil numérique, la fréquentation du site internet a connu une hausse de 20% par rapport à 2017, les réseaux sociaux (Facebook et twitter) ont également connu un franc succès.

Le Conseil d'Exploitation s'est réuni deux fois en 2018 et parmi les autres actions peuvent être citées : l'« Apéro » numérique au Château de Fontaine-Française, le « Fantastic Picnic » au Château d'Arcelot et les Journée « Pros du tourisme » à Bèze.

M. DE BROISSIA regrette l'absence de mention du Vélorail de Champagne sur Vingeanne dans la présentation.

H. LECHENET précise qu'il était mentionné dans le rapport préparatoire envoyé aux élus.

Le Président précise que l'accompagnement des saisonniers sur le Vélorail est à l'étude et que l'Office du Tourisme se déplace sur l'ensemble des manifestations du territoire.

## **4. Avis concernant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

Fabien TREILLARD, chargé de mission SCoT au PETR, rappelle que le PETR Val de Saône Vingeanne a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale à l'occasion du Conseil syndical du 15 mai 2018. Le projet a été présenté en Conseil communautaire le 28 juin 2018 qui a émis un avis favorable.

Le SCoT a été arrêté à nouveau à l'occasion du Conseil syndical du 04 décembre 2018, suite à des modifications demandées par les Personnes Publiques Associées (PPA), notamment les services de l'Etat. Les PPA ont un nouveau délai de 3 mois pour rendre un avis. A défaut de réponse dans ce délai, l'avis serait réputé favorable.

Pour rappel, le SCoT est un document de planification qui a pour objet d'organiser de manière cohérente le territoire pour les 20 prochaines années. Les objectifs du SCoT intéressent de nombreuses politiques sectorielles telles que l'habitat, l'emploi, les déplacements, le développement économique et commercial, etc.

Le territoire du SCoT compte 67 communes réparties en 2 établissements publics de coopération intercommunale, pour près de 35 000 habitants.

Le projet de SCoT, transmis dans sa globalité et consultable dans les locaux de la Communauté de communes, comprend :

- Un rapport de présentation
- Le projet d'Aménagement et de développement Durables (PADD)
- Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Il détaille ensuite les modifications qu'il est proposé d'apporter au projet de SCoT.

L. THOMAS précise qu'il s'agit du 1<sup>er</sup> SCoT rural en Côte d'Or auquel les services de l'Etat ne sont pas habitués. A titre d'exemple, ils ne voulaient qu'un pôle (Auxonne) comme dans les zones urbaines, les élus du SCoT ont du s'imposer pour qu'il y ait plusieurs pôles.

M. DE BROISSIA demande si la mise en place d'indicateurs annuels pour le suivi du SCoT est prévue.

F. TREILLARD indique que le bilan du SCoT est prévu au bout de 6 ans.

B. BETHENOD estime que la limitation des équipements pour personnes âgées aux polarités est une erreur car cela peut bloquer des initiatives privées sur les autres communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 46 voix pour et 1 abstention :

- Approuve avec réserves le projet de SCoT tel que transmis à la Communauté de communes.  
En effet, plusieurs points pourraient être améliorés au niveau juridique. Il s'agit essentiellement de reformuler certaines prescriptions.
- Demande la prise en compte des remarques synthétisées et annexées à la délibération.

## 5. Contrat CAP 100% Côte d'Or

Le Président indique que la Communauté de communes dispose de la possibilité de déposer 4 dossiers pour obtenir des financements dans le cadre du dispositif du Conseil départemental de Côte d'Or dénommé « CAP 100% Côte d'Or ». Pour rappel le financement varie de 20 à 50 % de l'assiette subventionnable hors taxes des projets, pour quatre projets structurants maximum.

Suite à la décision de l'Assemblée départementale du 25 juin, cette procédure réservée aux Communauté de communes permet de présenter des projets d'intérêt supra-communal.

Le Président propose d'inscrire les projets suivants dans le contrat Cap 100% Côte d'Or à conclure avec le Département :

- Le gymnase à Fontaine-Française
- Le projet de la commune de Bèze d'aménagement du parc de la Bèze et du jardin de la Cure :  
La commune de Bèze est identifiée comme « pôle relais en devenir » dans l'armature territoriale définie par le SCoT. Elle est également une commune à fort enjeu touristique pour le territoire.  
L'aménagement du parc de la Bèze entre dans un cadre de valorisation du patrimoine naturel, architectural et culturel pour le développement de l'attractivité touristique de la commune.  
Le parc de la Bèze sera en continuité avec le jardin de la cure.  
A proximité du site des grottes, la population et les touristes accéderont au nouveau parc par la passerelle installée fin 2018. Les aménagements paysagers et mobiliers mettront en valeur les jardins composés de massifs de fleurs, des plantes aromatiques, des arbres fruitiers et de petits fruits. La construction d'une houblonnière qui rappellera l'industrie jadis de la commune, permettra de rejoindre le jardin de la cure et ainsi être orienté vers le centre de la commune.
- La réhabilitation des locaux de la Communauté de communes à Fontaine-Française  
La Communauté de communes bénéficie de locaux aujourd'hui sous utilisés et dont seule une partie a été rénovée. Parallèlement, dans le cadre de la convention conclue avec l'ADMR, la Communauté de communes paye des loyers à ORVITIS pour la micro-crèche située à Fontaine-Française.  
La rénovation des locaux pourrait permettre de loger la micro-crèche dans un espace plus adapté et à proximité du Relais petite enfance.
- La création d'un module dédié aux percussions à l'école des 3 Arts  
L'Ecole dispose d'un nombre important de disciplines qui rendent l'occupation complexe. L'auditorium est ainsi occupé pour les cours de piano, les cours de percussions et les ensembles (Harmonie et petit sympho notamment). La disposition du matériel ne pouvant être figée, des manipulations importantes sont effectuées chaque semaine au risque de dégrader les instruments.  
La création d'un module dédié aux percussions permettrait de rationaliser l'utilisation des locaux. Ce module pourrait également à terme accueillir des formations sur les musiques électroniques.

En termes de calendrier, si ces 4 dossiers sont validés par le Conseil, le dépôt pourrait être fait d'ici mars et la contractualisation envisageable pour juin 2019.

C. CHARLOT demande s'il est possible de modifier le contrat durant les 3 années d'exécution.

Le Président précise que non.

G. VINCENT-VIRY s'interroge sur le transfert de la taxe de séjour de la commune de Bèze à la Communauté de communes suite à l'instauration de la taxe de séjour intercommunale.

R. KREMER précise que le Conseil municipal de Bèze s'est opposé à la perception de la taxe de séjour au niveau intercommunal.

Le Président précise que la Communauté de communes a proposé à la commune de compenser le montant de la taxe de séjour par le biais d'une convention de prestation de service mais la commune ne le souhaite pas.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 44 voix pour et 3 abstentions :

- Reconnaît le caractère supra communal du projet de la commune de Bèze.
- Autorise le Président à contractualiser avec le Conseil départemental de Côte d'Or dans le cadre du dispositif « CAP 100% Côte d'Or » pour les 4 projets présentés et à signer tout document y afférent.

## 6. Débat d'orientation budgétaire

L. THOMAS donne les résultats 2018 :

- Déficit d'investissement (avec reprise du déficit antérieur et des restes à réaliser) : 208 966.24 €
- Excédent de fonctionnement (avec reprise de l'excédent antérieur) : 1 045 036.72 €
- Excédent de fonctionnement à reporter en 2019 : 836 070.48 €

Il présente ensuite les chiffres des orientations budgétaires 2019 qui s'articulent autour de 2 projets de territoire :

- Le gymnase de Fontaine-Française : reconduction de la dépense, inscrite en 2018 avec ajustement des montants sur 2019 : estimation à 2 453 933 € TTC.
  - L'aménagement intérieur de l'espace muséographique et de l'Office de tourisme pour 346 592 €.
- Le montant des travaux entrepris par la commune de Mirebeau et revenant à la charge de la Communauté de communes pour cet espace, s'élève à 200 000 €.

Outre ces deux grands projets, sont également prévus :

- La poursuite du soutien à l'investissement dans les écoles du territoire (maternelles et élémentaires) pour un montant total de 82 610 € :
  - o Informatique : 2 projets « école numérique rurale » pour les écoles élémentaires de Beire le Châtel et Renève (22 010 €) subventionnés par l'Académie,
  - o Matériel, mobilier
  - o Travaux dans les bâtiments (35 300 €), dont la réfection du préau de l'école de Beire le Châtel.
- Le remplacement de gros matériel à la cuisine centrale (four, lave-vaisselle, évaporateur, compresseur), l'installation de systèmes wifi pour la surveillance des températures, et des travaux, pour un montant de 66 586€.

L. THOMAS souligne que compte-tenu de la situation financière saine, la fiscalité devrait être stable pour l'année à venir.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, adopte le Débat d'Orientation Budgétaire tel que présenté.

## 7. SITNA : Adoption des statuts et désignation d'un délégué

Le Président indique qu'il convient de valider la proposition de statuts du Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Tille aval, de la Norge et de l'Arnisson.

La modification statutaire implique également la désignation d'un représentant de la Communauté de communes pour siéger au sein du comité syndical (auparavant la Communauté de communes disposait de 4 délégués).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Adopte les statuts du syndicat intercommunal d'aménagement de la Tille Aval, de la Norge et de l'Arnisson.
- Désigne Monsieur Bruno BETHENOD, en tant que titulaire, et Monsieur Emmanuel DONICHAK, en tant que suppléant, pour siéger au comité syndical du syndicat intercommunal d'aménagement de la Tille Aval, de la Norge et de l'Arnisson.

## 8. Carte des emplois : Création de 2 postes

Le Président propose de créer deux postes au sein des effectifs communautaires et donc de modifier le tableau des emplois de la Communauté de communes :

- Chargé d'animation de la Maison de Services au Public : création d'un poste d'assistant social éducatif à temps complet.

La personne recrutée sera en charge de l'animation de la Maison de Services au Public sur le territoire intercommunal.

- Chargé de programmation culturelle du Centre d'interprétation : création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet qui sera mutualisé à 50% avec la commune de Mirebeau-sur-Bèze pour la programmation culturelle.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Approuve la création de deux emplois permanents à temps complet :
  - o Chargé d'animation de la Maison de Services au Public, sur le grade d'assistant social-éducatif (catégorie A)
  - o Chargé de programmation culturelle du centre d'interprétation, sur le grade d'adjoint administratif (catégorie C), mutualisé à 50% de son temps de travail avec la commune de Mirebeau sur Bèze.
- Autorise le Président à recruter les agents affectés à ces postes.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget prévisionnel 2019.

## **9. Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise avec le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté**

Le Président rappelle que l'article L.1511-3 du CGCT, stipule que : « les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles »

Ainsi les aides à l'immobilier d'entreprises, la location ou la vente de terrains relève désormais exclusivement du ressort des communes et EPCI. Il s'agit d'aides spécifiques pour lesquels le bloc communal est désormais seul à détenir une compétence de plein droit. Toutefois, conformément au troisième alinéa de l'article L.1511-3 CGCT, « La région peut participer au financement des aides et des régimes d'aides mentionnés au premier alinéa du présent article dans des conditions précisées par une convention passée avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ».

Il est donc nécessaire de conclure une convention préalable entre l'EPCI et la région qui autorise cette dernière à intervenir sur des opérations d'immobilier d'entreprise et qui définit les conditions dans lesquelles a lieu cette intervention.

Cette convention vise à autoriser le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté à octroyer des aides financières complémentaires aux aides et régimes d'aides mis en place par l'EPCI en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles. Elle précise les modalités d'intervention de la Région.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise avec le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté.
- Autorise le Président à signer ladite convention.

## **10. Création de 2 budgets annexes**

Le Président indique que suite à l'examen de la situation des zones d'activités économiques, il apparaît nécessaire d'ouvrir 2 nouveaux budgets annexes pour des ZAE sur Arceau dont des terrains sont toujours à vendre :

- o « Zone d'activité économique d'Arceau – Le Gourmerault »
- o « Zone d'activité économique d'Arceau – L'Ordorat »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Approuve la création de deux budgets annexes « Zone d'activité économique d'Arceau – Le Gourmerault » et « Zone d'activité économique d'Arceau – L'Ordorat » selon l'instruction budgétaire et comptable en vigueur,
- Autorise le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

## **11. Information sur la Commune d'Orain**

Le Président indique que par courrier en date du 26 décembre 2018, le Préfet de la Côte d'Or a informé le Maire de la commune d'Orain qu'il avait décidé de suivre l'avis de la CDCI (réunie le 28/11/2018) et de refuser la demande de retrait de la commune.

Monsieur le Préfet considère qu'il « paraît prématuré de bouleverser les limites territoriales d'une Communauté de Communes créée en 2017 et issue d'une fusion, qui a besoin, au contraire, de renforcer la cohésion de son territoire après avoir récemment harmonisé ses compétences »

Une rencontre avec le Maire a eu lieu le 22 janvier 2019, à cette occasion le Président a rappelé qu'il souhaitait vivement que la commune continue d'être représentée lors des futurs débats conduits au sein du Conseil et qu'il était important que les préoccupations des élus et des habitants puissent être prises en compte dans les actions menées sur le territoire.

B. BETHENOD souligne la contradiction des services de l'Etat qui, à l'époque de l'ancien Préfet de Région, avaient indiqué que les demandes de retrait d'EPCI seraient étudiées après l'approbation du SDCI.

## 12. Information sur la trésorerie

A la date du 6 février 2019, la trésorerie s'élève à 523 235 € sur le budget principal sans tirage sur la ligne de trésorerie et 17 521 € sur le budget annexe ordures ménagères avec un tirage de 100 000 € sur la ligne de trésorerie de 250 000 €.

## 13. Questions diverses

### 1) Sortir en Mirebellois-Fontenois

Le Président indique que le nouveau calendrier des manifestations pour les mois de mars et avril 2019, édité par l'Office de tourisme est sorti. Il remercie les élus pour sa diffusion.

### 2) Ecole des 3 Arts

V. MEUNIER détaille les manifestations à venir de l'Ecole des 3 Arts :

- Concert symphonique le dimanche 10 mars 2019 à 16h30, Halle de Champagne-sur-Vingeanne, avec l'Agora de Longvic et les meilleurs musiciens « cordes » et « vents » de l'Ecole.
- Concert de « l'Espagne ancienne au nouveau monde » le samedi 16 mars 2019 à 20h00 à l'Auditorium de l'Ecole des 3 Arts à Mirebeau.
- Spectacle Cirque Arts & Scènes le samedi 6 avril 2019 à 20h30 à la salle des fêtes de Fontaine-Française.

Elle indique également qu'une brochure sur « les 10 grands rendez-vous de l'Ecole des 3 Arts » pour l'année 2018-2019 a été réalisée et remercie les élus pour sa diffusion.

M. DE BROISSIA indique que l'association "Vélorail de la Vingeanne" recherche 3 services civiques pour le Vélorail pour une durée de 6 mois.

D. JACQUOT tient à féliciter Alexandra LE DOUSSAL pour la réalisation de la Lettre d'information aux élus qui est très réussie.

Il souligne également que le projet de territoire de la Communauté de communes ne doit pas se limiter à la Convention Territoriale Globale qui n'en est qu'un volet, le projet de territoire doit être global.

## **Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 21 mars 2019.**

La séance est levée à 22h.

Les délibérations prises le 6 février 2019 par le Conseil Communautaire, sont dans l'ordre :

N° 1	Avis concernant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
N° 2	Contrat CAP 100% Côte d'Or
N° 3	Débat d'orientation budgétaire
N° 4	SITNA : Adoption des statuts et désignation d'un délégué
N° 5	Carte des emplois : Création de 2 postes
N° 6	Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise avec le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
N° 7	Création de 2 budgets annexes

HOUDEMONT Guy

APERT Georges

JACQUOT Denis

BAROT Pierre-Alain

JOURDHEUIL André

BETHENOD Bruno

KREMER René

BLAY Jérôme

LAJOUX Isabelle

CHAPUIS Roland

LECHENET Henri

CHARLOT Christian

LENOIR Didier

COLLINET Marie-Françoise

MAIRE Roland

De BROISSIA Michel

MARCEAU Marcel

DESCHAMPS Martine

MAROTEL Michel

DONICHAK Emmanuel

MATIRON Dominique

DUMONT Yoann

MEUNIER Virginie

GAVOILLE Nathalie

MOUREAUX Cécile

GUELAUD Valérie

PATEY Jean-Pierre

HOPE Jean-François

PETITJEAN Didier

PONSOT Gérard

ROUGEOT Marie-Claude  
SAUVAGEOT-LAPIERRE Valérie

QUERU Vincent

SOUHAIT Laurent

QUIROT Isabelle

THOMAS Laurent

RAILLARD Roger

URBANO Nicolas

ROBLOT Robert

VINCENT-VIRY Guy

ROSEY Jean-Marie